

## LE FINANCEMENT

Vous pouvez faire une demande auprès de votre employeur soit dans le cadre d'un congé de bilan de compétences ou dans le cadre du CPF.

Le coût de ce bilan peut être pris en charge par le FIPHFP pour les agents qui sont reconnus travailleurs handicapés ou qui ont engagé une procédure de reclassement pour raisons de santé (par exemple, pour un agent qui a été déclaré inapte ou en cours de reclassement).

## CONTACTS

**Service évolution professionnelle du CDG56 :**  
**evolutionpro@cdg56.fr**

- **Stéphanie BOIZET, conseillère en évolution professionnelle**  
**02 97 61 54 62**
- **Armelle JOUANNO, conseillère en évolution professionnelle**  
**02 97 68 16 14**
- **Maëlanne BRIERE, conseillère en évolution professionnelle**  
**02 97 68 16 17**



NOS SOLUTIONS RH  
POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

# BILAN PROFESSIONNEL



Le bilan professionnel a pour objectif de permettre à chacun d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel, un projet de formation, un repositionnement professionnel... dans le cadre d'une évolution professionnelle, et/ou du maintien dans l'emploi.

### VOTRE SITUATION, VOS BESOINS

Vous souhaitez :

- Cibler un projet professionnel, un projet de formation, mener une réflexion
- Faire un point sur vos compétences, aptitudes, motivations
- Mettre en valeur vos compétences, centres d'intérêts au regard d'un projet défini ou à définir
- Identifier vos besoins en formation
- Vous impliquer dans l'évolution de votre parcours professionnel

Vous vous questionnez :

- Comment faire évoluer ma carrière, mon parcours professionnel ? Comment formuler mes objectifs professionnels ?
- J'ai une idée de reconversion : est-elle réalisable ?
- Quels sont les points forts de mon profil ?
- Vers quel métier me réorienter ?
- J'ai l'impression d'avoir fait le tour de ma fonction, j'ai besoin de changement. Comment redonner du sens à ma vie professionnelle ?

### COMMENT SE DERoule UN BILAN ?

Les 8 séances individuelles du bilan professionnel, de 2 heures chacune, sont programmées sur une période de 3 mois.

Les séances peuvent être réalisées en présentiel, en visio ou sur site.

La conseillère en évolution professionnelle du CDG 56 vous accompagne individuellement dans votre démarche:

- en vous aidant à mettre en perspective votre parcours, vos motivations et vos compétences
- en vous proposant des outils facilitant la recherche et l'analyse de différentes pistes d'évolution professionnelle
- en vous aidant à préparer des mises en relations avec des collectivités ou d'autres d'employeurs

Vous vous engagez dans une démarche proactive à travers :

- une participation volontaire tout au long de l'accompagnement
- un travail de réflexion et la réalisation des travaux intersessions (questionnaires, réflexions, documents à compléter, enquêtes métiers...)
- la mise en place de démarches de recherche d'informations au cours du bilan